



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
27 OCTOBRE 2008 A 15 H 00**

La séance est ouverte sous la présidence de
Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux.

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Jean-Charles PALAU, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Vincent MAURIN,

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, la séance est ouverte. J'ai les excuses de plusieurs de nos collègues. La liste en sera donnée au Secrétariat Général du Conseil.

Avant d'attaquer notre ordre du jour, deux séries d'informations.

D'abord une bonne nouvelle. Vous connaissez peut-être le prix « Territoria » décerné par un jury dans lequel siège toute une série d'institutions ou d'entreprises prestigieuses comme l'Association des Maires de France, le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale, les Caisses d'Epargne, Gaz de France, Cita, la Poste, la Revue parlementaire, l'Association des Directeurs de Cabinet, etc.

Bref, tout ça pour vous dire que ce jury a décerné à la Ville de Bordeaux :

- Son premier prix au titre de l'aménagement des espaces publics pour le dossier « Skate Parc » quai des Chartrons.

- Le premier prix au titre de la valorisation du patrimoine pour notre opération « Inventaire des paysages urbains, recensement de la ville de pierre ».

- Enfin un deuxième prix au titre du management interne pour le dossier de « Printemps des Idées », c'est-à-dire la consultation que nous avons lancée auprès de nos fonctionnaires pour faire fonctionner leur imagination et leur demander des idées d'amélioration sur la gestion de la ville.

Je crois qu'il y a tout lieu de se féliciter de ces trophées qui nous seront remis par le Président du Sénat le mercredi 5 novembre prochain au Palais du Luxembourg.

Deuxième information plus sérieuse, encore que la précédente le soit totalement, mais dans un sujet plus préoccupant.

Juste un point rapide sur notre situation d'endettement et de trésorerie sur laquelle vous pourriez peut-être vous interroger à la lumière de la crise qui perdure.

Nous avons été très sages dans la gestion de notre dette. Nous n'avons pas eu recours à des produits sophistiqués comportant des indexations très complexes. Nous avons quelques emprunts à taux variables mais avec un système de couverture à taux fixes qui nous met à l'abri de mauvaises surprises.

Nous avons bien sûr une ligne de trésorerie sur laquelle nous tirons quotidiennement pour ajuster nos possibilités à nos besoins réels, et nous n'avons pas de difficulté pour alimenter cette ligne de trésorerie.

En un an le taux d'intérêt moyen de notre dette est passé de 4,3 à 4,6 %. C'est un enchérissement, bien sûr, comme partout, mais relativement modéré.

Donc je voudrais rendre hommage à la sagesse de la gestion de nos services financiers qui nous mettent à l'abri, sauf catastrophe ou surprise toujours possibles dans la conjoncture actuelle, de trop mauvaises nouvelles.

Nous allons maintenant attaquer notre ordre du jour.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008**

M. LE MAIRE. -

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 septembre. Avez-vous des observations sur ce procès verbal ?

Pas de demandes de modification ?

Il est donc approuvé.

Je vais demander à notre benjamine Laetitia JARTY d'assurer le secrétariat de notre séance.

M. Le Maire

D -20080518

Contrat de développement durable avec le Conseil Général de la Gironde. Contrat Opérationnel 2008. Signature. Autorisation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Convention d'objectifs relative au cadre du Contrat de développement durable liant le Département de la Gironde et la Ville de Bordeaux a été signée le 31 août 2005 en présence du Président du Conseil Général de la Gironde.

Cette convention, que vous avez approuvée lors de notre Conseil en date du 21 mars 2005, présente les grandes orientations du territoire en cohérence avec celles du Département.

Elle doit se décliner chaque année par un Contrat opérationnel, qui engage le Conseil Général sur des opérations menées par la Ville.

Après les 3 premiers Contrats opérationnels signés fin 2005, 2006 et 2007, les opérations retenues au titre du Contrat Opérationnel 2008 figurent dans le tableau annexé avec le soutien financier du Département pour chacune d'entre elles, suite à l'instruction des dossiers qui ont été soumis aux services départementaux ces derniers mois.

Le Contrat opérationnel 2008, dont le projet est joint à ce rapport, reprend chaque opération et précise les conditions et modalités de versement des aides mentionnées. Il représente un soutien global du Département de 916.259 €, approuvé en séance plénière du Conseil Général le 6 octobre 2008. Il fera l'objet d'une signature officielle avec le Président du Conseil Général.

Je vous demande de bien vouloir :
- adopter ce contrat opérationnel 2008

m'autoriser à :
- signer le contrat opérationnel 2008
- encaisser ces cofinancements.

Séance du lundi 27 octobre 2008

Opérations retenues dans le cadre du Contrat Opérationnel 2008				
OPERATIONS	Axe du CDD	Coût HT éligible	Participation CG 33	%
Section investissement				
Mini structure d'accueil Georges V	Améliorer l'accueil de la petite enfance	190 633 €	43 200 €	22,66 %
Reconstruction du terrain de foot n° 24 des antennes sportives de Bordeaux Lac en terrain synthétique	Développer l'accès aux pratiques sportives et culturelles	708 870 €	135 000 €	19,04 %
Aires sportives du parc des berges St-Michel	Développer l'accès aux pratiques sportives et culturelles	836 063,50 €	79 950 €	9,56%
Aménagement du 4ème étage de la Bourse du Travail	Actions en faveur du patrimoine et e la qualité de vie	1 110 000 €	140 000 €	12,61 %
Extension et réhabilitation des jardins familiaux du Lac	Qualité de vie et environnement	239 360 €	35 904 €	15 %
1ère phase d'aménagement du parc aux angéliques	Qualité de vie et environnement	1 068 901,60 €	108 642 €	10,16 %
TOTAL section investissement		4 153 828,10 €	542 696 €	13,06 %
Section fonctionnement				
Places réservées à la crèche des Douves pour les enfants des mères bénéficiaires du RMI	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle	900 599 €	41 844 €	4,65 %
Accompagnement social global des bénéficiaires du RMI	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle	788 125 €	240 000 €	30,45 %
Aire d'accueil « La Jallère » Fonctionnement année 2008	Favoriser les conditions d'accueil des gens du voyage	180 000 €	45 000 €	25 %
Places réservées multi accueil occasionnel Grand Parc	Améliorer l'accueil de la petite enfance	263 851 €	2 549 €	0,97 %
Places réservées multi accueil Barreyre	Améliorer l'accueil de la petite enfance	189 206 €	2 549 €	1,35 %
Places réservées multi accueil Claveau	Améliorer l'accueil de la petite enfance	416 031 €	2 549 €	0,61 %
Places réservées dans crèches Ginestous et Gaspard Philippe	Améliorer l'accueil de la petite enfance	1 337 793 €	28 706 €	2,15 %
Lieu d'accueil parents-enfants La Parentèle	Améliorer l'accueil de la petite enfance	59 618 €	2 744 €	4,60 %
Relais assistantes maternelles Albert Barraud	Améliorer l'accueil de la petite enfance	104 095 €	3 811 €	3,66 %
RAM de la ZAC Bastide	Améliorer l'accueil de la petite enfance	104 095 €	3 811 €	3,66 %
TOTAL section fonctionnement		4 343 413 €	373 563 €	8,60 %
TOTAL GENERAL		8 497 241,10 €	916 259 €	10,78 %

PROJET

Contrat de développement durable. Commune de BORDEAUX.
Contrat opérationnel 2008

VU la délibération n°01.00115 CG du Conseil Général du 04 septembre 2001 relative au cadre d'action pour une Politique de développement Durable en Gironde,

VU la délibération n° 02.0051 CG du Conseil Général du 25 mars 2002 relative au cahier des charges de la politique du Contrat de Développement Durable dans le cadre de la Politique de Développement Durable des territoires girondins,

VU les délibérations du Conseil Général n°2005.151 du 15 décembre 2005, n° 2006.77 du 19 décembre 2006 relatives à la Politique de Développement Durable des territoires girondins et la délibération n°2007-75 du 17 décembre 2007 relative à la politique territoriale contractuelle,

VU la délibération n° 2008.22 CG du Conseil Général du 4 avril 2008 relative à la prorogation de la durée de validité des Conventions d'Objectifs dans le cadre de la Politique territoriale contractuelle,

VU la Convention d'Objectifs de la Commune de BORDEAUX signée le 30 août 2005,

VU le règlement financiers adopté en séance plénière du Conseil Général le 19 décembre 2006,

VU la délibération n° CP de la Commission Permanente du Conseil Général du statuant sur le contrat opérationnel de la Commune de BORDEAUX,

VU la délibération de la Commune Bordeaux du prorogeant la convention d'objectifs et statuant sur le projet de contrat opérationnel 2008,

Il est conclu entre :

le Département de la Gironde, représenté par le président du Conseil Général, Monsieur Philippe MADRELLE, et ci-après désigné « le Conseil Général »,
d'une part,

la Commune de BORDEAUX, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPE, et ci-après désignée « la Commune »,

d'autre part,

un contrat opérationnel pour l'année 2008 dont les caractéristiques sont les suivantes :

ARTICLE 1 : Dispositif du contrat

Le contrat décline, à l'échelle de la Commune, les objectifs et axes définis par la convention d'objectifs signée entre le Conseil Général et la Commune. Il constitue ainsi la traduction opérationnelle de cette convention en application des termes du cahier des charges adopté par le Conseil Général par délibération du 25 mars 2002, relative à la politique départementale de développement durable.

Séance du lundi 27 octobre 2008

L'article 2 ci-dessous énonce donc, par axe de la convention d'objectifs, les modalités de mise en œuvre des opérations conjointement retenues par le Conseil Général et la Commune au titre de ce contrat.

Ce programme s'applique dans le cadre de la délibération du 15/12/2005 relative à l'introduction de cibles de développement durable dans les opérations soutenues par le Conseil Général, concernant les bâtiments, aménagements, réseaux ou équipements et les études s'y rapportant. La collectivité a présenté au moins 3 des 10 cibles de développement durable.

ARTICLE 2 : Les opérations 2008

Objectif 1 : Développer les actions en faveur des publics prioritaires bordelais pour leur permettre de mieux vivre la ville

Axe 1.3 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des adultes en difficulté. Actions d'insertion, accompagnement des bénéficiaires de RMI, accompagnement vers et dans l'emploi.

Opération 1.3.1: Réserve de places pour les enfants de mères bénéficiaires du RMI à la Crèche des Doves

Descriptif de l'action : Réserve de places à la Crèche des Doves pour les enfants de mères bénéficiaires des minima sociaux afin de faciliter leur accès à l'offre d'insertion.

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément à la délibération du 18 décembre 2006 du Conseil Général n° 2006.104 CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût	Commune	CAF	MSA	Familles	Conseil Général
900 599 €	378 558 €	321 251 €	33 402 €	125 544 €	41 844 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- 50% à la signature du contrat opérationnel
- Solde à réception d'un bilan de l'année faisant apparaître la répartition du public : nombre de bénéficiaires API, RMI, autres

Opération 1.3 2 : Dispositif d'accompagnement social global des bénéficiaires du RMI

Descriptif de l'opération : Accompagnement social global des bénéficiaires du RMI

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément à la délibération du 18 décembre 2006 du Conseil Général n° 2006.104 CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût	Commune	Conseil Général
788 125 €	548 125 €	240 000 €

Séance du lundi 27 octobre 2008

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :
50% à la signature du contrat opérationnel
Solde à la réception d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées dans l'année.

Clauses particulières :

En contrepartie de ce financement, la ville s'engage à poursuivre les échanges en vue de l'élaboration d'une convention locale de coopération d'action sociale globale entre les MDSI et le CCAS. Le protocole de mise en œuvre de l'action d'accompagnement des bénéficiaires du RMI, annexé au cop 2006 est reconduit sur la durée du présent contrat. A ce terme, l'opération sera évaluée conjointement par les services de la Ville, le CCAS et les services du Conseil Général.

Axe 1.6 : Favoriser les conditions d'accueil des gens du voyage en conformité avec le schéma départemental

Opération 1.6 1 : Aire de stationnement de Bordeaux Nord « la Jallère »

Descriptif de l'opération : Fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Jallère à Bordeaux Nord

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément à la délibération du 15 décembre 2005 du Conseil Général n°2005-174 CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût	Commune	Etat	Conseil Général
180 000 €	88 378 €	46 622 €	45 000 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :
- 50 % à la signature du COP
- le solde sera versé sur production du relevé des factures visé par le comptable public et rapport d'activité.

axe 1.7 : Améliorer l'accueil de la petite enfance. Diversifier les réponses en termes d'accueil (mise en place de dispositifs innovants notamment dans le cadre du PLIE, pérennisation des places réservées à la journée pour les enfants des familles connaissant des difficultés psychologiques et sociales, accueil des enfants handicapés). Favoriser les réseaux de parentalité

Opération 1.7.1: place réservée à l'établissement d'accueil multi-accueil occasionnel Grand Parc

Descriptif de l'opération : subvention de fonctionnement pour une place réservée pour des enfants de familles confrontées à de multiples difficultés, attribuée sur indication et en concertation avec les équipes médico sociales des MDSI, à l'établissement multi-accueil occasionnel du Grand Parc.

Séance du lundi 27 octobre 2008

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément aux délibérations des 19 décembre 2006 et 17 décembre 2007 du Conseil Général n°2006.89 CG et 2007.90CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût	Commune	Familles	CAF	Conseil Général
263 851 €	177 899 €	20 491 €	62 912 €	2 549 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- versement en une seule fois à la signature du contrat et sur présentation de la copie du compte d'exploitation adressée à la CAF (année 2007),

Opération 1.7.2: place réservée à l'établissement d'accueil multi-accueil Barreyre

Descriptif de l'opération : subvention de fonctionnement pour une place réservée pour des enfants de familles confrontées à de multiples difficultés, attribuée sur indication et en concertation avec les équipes médico sociales des MDSI à l'établissement multi-accueil Barreyre.

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément aux délibérations des 19 décembre 2006 et 17 décembre 2007 du Conseil Général n°2006.89 CG et 2007.90CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût	Commune	Familles	CAF	Conseil Général
189 206 €	58 009 €	41 570 €	87 078 €	2 549 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- versement en une seule fois à la signature du contrat et sur présentation de la copie du compte d'exploitation adressée à la CAF (année 2007),

Opération 1.7.3: place réservée à l'établissement d'accueil multi-accueil Claveau

Descriptif de l'opération : subvention de fonctionnement pour une place réservée pour des enfants de familles confrontées à de multiples difficultés, attribuée sur indication et en concertation avec les équipes médico-sociales des MDSI à l'établissement multi-accueil Claveau

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément aux délibérations des 19 décembre 2006 et 17 décembre 2007 du Conseil Général n°2006.89 CG et 2007.90CG.

Séance du lundi 27 octobre 2008

Plan de financement prévisionnel :

Coût	Commune	Familles	CAF	Conseil Général
416 031 €	221 600 €	54 386 €	137 496 €	2 549 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

Versement en une seule fois à la signature du contrat et sur présentation de la copie du compte d'exploitation adressée à la CAF (année 2007),

Clauses particulières : Une convention bipartite est annexée qui précisera l'engagement du gestionnaire à financer les moyens supplémentaires pour les 3 opérations citées ci-dessus au moins à même hauteur que le département, ainsi que la fourniture mensuelle et annuelle d'un état récapitulatif de présence journalière des enfants.

Opération 1.7.4: mini structure d'accueil petite enfance Georges V - création de 12 places

Descriptif de l'opération : création d'un établissement multi-accueil de 12 places situé boulevard Geoges V.

Section investissement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément aux délibérations n°2006.89 CG du 19 décembre 2006, n°2007.90 CG du 17 décembre 2007 du Conseil Général

Plan de financement prévisionnel :

Coût HT	Commune	CAF	Conseil Général
190 633 €	75 433 €	72 000 €	43 200 €*

*le montant de la subvention n'est pas révisable s'agissant d'une somme plafonnée pour chaque place créée, dans la limite de 40 places, soit 3 600 € X 12 places créées

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- 10% à la signature du contrat opérationnel,
-le solde après avis favorable à l'ouverture de l'établissement délivré par Monsieur le Président du Conseil Général, sur présentation d'un récapitulatif des factures certifié conforme par le comptable public.

Opération 1.7.5 : 4 Places réservées dans les crèches «Gaspard Philippe» et « Ginestous »

Descriptif de l'action : reconduction de la subvention de fonctionnement pour des places réservées pour des enfants de familles en difficultés médico-psycho sociale dans les crèches «Gaspard Philippe» et « Ginestous ». Cette action est inscrite en référence à la convention entre les deux collectivités, du 3 novembre 2005. L'inscription de la participation annuelle dans ce contrat tient lieu d'avenant prévu à la dite convention.

Séance du lundi 27 octobre 2008

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément aux délibérations des 19 décembre 2006 et 17 décembre 2007 du Conseil Général n°2006.89 CG et 2007.90CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût total	Commune	CAF	Participation familles	MSA	Conseil Général
633 837 € (Gaspard) + 703 956 (Ginestous)	682 666 €	192 365 € (Gaspard) + 208 114 € (Ginestous)	90 206 € (Gaspard) + 131 851 (Ginestous)	3 885 € (Ginestous)	28 706 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- versement en une seule fois à la signature du contrat et sur présentation de la copie du compte d'exploitation adressée à la CAF (année 2007),

Opération 1.7.6 : Lieu d'accueil parents enfants : « la Parentèle »

Descriptif de l'action : reconduction de la subvention de fonctionnement pour le lieu d'accueil parents-enfants « La Parentèle »

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément aux délibérations des 19 décembre 2006 et 17 décembre 2007 du Conseil Général n°2006.89 CG et 2007.90CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût total	Commune	Conseil Général
59 618 €	56 874 €	2 744 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- en une seule fois à la signature du contrat, sur présentation de la copie du compte d'exploitation de l'année 2007 transmis à la CAF

Opération 1.7.7: RAM Albert Barraud

Descriptif de l'action : subvention de fonctionnement pour le relais assistantes maternelles

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément aux délibérations des 19 décembre 2006 et 17 décembre 2007 du Conseil Général n°2006.89 CG et 2007.90CG.

Séance du lundi 27 octobre 2008

Plan de financement prévisionnel :

Coût total	Commune	MSA	CAF	Conseil Général
104 095 €	80 384 €	1 596 €	18 304 €	3 811 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- en une seule fois à la signature du contrat, sur présentation de la copie du compte d'exploitation transmis à la CAF de l'année 2007

Opération 1.7.8 : RAM de la ZAC Bastide

Descriptif de l'action : subvention de fonctionnement pour le relais assistantes maternelles

Section : fonctionnement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément aux délibérations des 19 décembre 2006 et 17 décembre 2007 du Conseil Général n°2006.89 CG et 2007.90CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût total	Commune	MSA	CAF	Conseil Général
104 095 €	116 916 €	1 064 €	18 304 €	3 811 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- en une seule fois à la signature du contrat, sur présentation de la copie du compte d'exploitation transmis à la CAF de l'année 2007

Objectif 2 : Développer l'accès aux pratiques sportives et culturelles

Axe 2.1 : Favoriser les désenclavements des quartiers. Développer une offre sportive et culturelle mieux répartie. Animer les quartiers et soutenir leurs associations. Une dynamique de pratique sportive en lien avec les clubs. Créer des espaces sociaux polyvalents pour accueillir des activités culturelles et sociales

Opération 2.1.1 : Reconstruction du terrain de football n° 24 des antennes sportives de Bordeaux-Lac en terrain synthétique.

Descriptif de l'action : La Commune de Bordeaux souhaite requalifier cette plaine des sports en remettant à niveau les installations existantes et en améliorant les conditions d'accueil des usagers (clubs, élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées).

Séance du lundi 27 octobre 2008

Section : Investissement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément à la délibération du Conseil Général n°2007.100 CG du 18 décembre 2007.

Plan de financement prévisionnel pour la période de septembre à décembre:

Coût HT	Commune	Etat Fonds Sastre	Conseil Général
708 870 €	470 173 €	103 697€	135 000 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- versement de 10 % à la signature du Contrat Opérationnel
- Versement intermédiaire possible de 50 % sur production de l'ordre de service visé par l'entreprise,
- Solde de la subvention versé sur production du relevé de factures visé par le comptable public et du procès verbal de réception des travaux

Opération 2.1.2 : espaces de sport du parc des berges de Saint Michel – 5 équipements de proximité : une aire de Rink Hockey, une aire de Beach volley, une aire de basket, une aire de Football et un espace Gymnastique.

Descriptif de l'action : La Commune de Bordeaux souhaite créer au sein du parc Quai Sainte-Croix des aires de sports et de détente. Le développement de ces espaces de proximité est en effet inscrit comme objectif opérationnel prioritaire des plans d'actions CUCS sur les quartiers Saint-Michel et Saint-Jean/Belcier. L'implantation de ces aires sportives va permettre de pallier au déficit d'équipements sportifs et d'espaces verts de proximité du secteur de Bordeaux Sud (Saint-michel, Saint-Jean, Belcier, Carle Vernet). Ces équipements permettent la combinaison d'un usage de loisir et d'un usage pour des entraînements ou des manifestations d'associations qui animeront les lieux. Au total, ce sont donc 5 aires distinctes qui seront implantées et qui représentent chacune un terrain de proximité autonome en accès libre.

Section : investissement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément à la délibération du Conseil Général n°2007.100 CG du 18 décembre 2007.

Plan de financement prévisionnel pour l'aire de rink hockey :

Coût HT	Commune	Conseil Régional	Conseil Général
139 150 €	86 362,50 €	34 787,50 €	18 000 €

Plan de financement prévisionnel pour l'aire de:beach volley :

Coût HT	Commune	Conseil Régional	Conseil Général
258 223,50 €	175 667,62 €	64 555,88 €	18 000 €

Séance du lundi 27 octobre 2008

Plan de financement prévisionnel pour l'aire de basket :

Coût HT	Commune	Conseil Régional	Conseil Général
119 355 €	71 516,25 €	29 838,75 €	18 000 €

Plan de financement prévisionnel pour l'aire de football :

Coût HT	Commune	Conseil Régional	Conseil Général
292 835 €	201 626,25 €	73 208,75 €	18 000 €

Plan de financement prévisionnel pour l'aire de gymnastique :

Coût HT	Commune	Conseil Régional	Conseil Général
26 500 €	11 925 €	6 625 €	7 950 €

Pièces justificatives communes pour chacun des équipements de proximité, à produire au service instructeur et échéances de versement :

- 1er versement de 10 % à la signature du Contrat Opérationnel
- Solde de la subvention versé sur production du relevé de factures visé par le comptable public et du procès verbal de réception des travaux

Objectif 3 : Faire vivre le patrimoine et renforcer la qualité de vie

Axe 3.1 : Accompagner les actions en faveur du patrimoine et du tourisme. Valoriser le patrimoine : mener des actions touristiques autour des thématiques patrimoniales (chemin de Compostelle, itinéraires littéraires, patrimoine viti-vinicole...). Préserver la mémoire : développer la collaboration entre les services d'archives. Développer les produits touristiques intégrant l'agglomération et les territoires environnants. Exploiter et soutenir l'image du vin (fête du vin par exemple). Développer l'hébergement touristique

Opération 3.1 1 : aménagement des locaux du 4ème étage de la Bourse du Travail

Descriptif de l'opération :

Les travaux concernent la réalisation des travaux d'aménagement du 4ème étage.

Section : investissement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément à la délibération du 17 décembre 2007 du Conseil Général n°2007.79 CG.

Plan de financement prévisionnel :

Coût HT	commune	Conseil Régional	Conseil Général
1 110 000 €	748 000 €	222 000 €	140 000 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- 10% à la signature du contrat opérationnel
- 40% sur présentation de l'ordre de service

Solde au prorata des factures ou d'un état récapitulatif de paiement visé par le percepteur de la commune

Axe 3.2 : Accompagner les actions en faveur de la qualité de la vie et de l'environnement. Favoriser l'éco-citoyenneté : sensibiliser le jeune public aux thématiques environnementales. Sensibiliser la population aux gestes éco-citoyens. Sensibiliser au paysage. Valoriser les espaces naturels liés à la Garonne. Mettre en œuvre des actions intégrant la ville et l'agglomération dans les produits d'itinérance autour des circulations douces et du tourisme fluvial. Mettre en œuvre l'animation du jardin botanique cœur de Bastide (convention du 13/06/02).

Opération 3.2.1 : extension et réhabilitation des jardins familiaux du Lac

Descriptif de l'action : Travaux d'extension (+ 25 parcelles) et de réhabilitation des jardins familiaux des Aubiers. Le projet a fait en amont l'objet d'une importante démarche de participation des habitants dont l'animation a été confiée à l'association SaluTerre. Le projet développé sur ces jardins poursuit les objectifs suivants : cultiver le lien social et l'échange entre les habitants, créer un espace de respiration au cœur du quartier, accompagner les publics les plus fragiles vers l'autonomie, améliorer la nutrition, valoriser l'image du quartier. La gestion - et notamment l'attribution des jardins- est confiée à l'association « Les jardins d'aujourd'hui », dont le savoir-faire en matière de gestion de jardins partagés est reconnu.

Section : investissement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément à la délibération du Conseil Général n°2007.107 CG du 18 décembre 2007.

Plan de financement prévisionnel :

Coût H.T	Commune	ANRU	FEDER	Conseil Régional	Conseil Général
239 360 €	47 872 €*	35 904 €	59 840 €	59 840 €	35 904 €

* 20 % de l'opération

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- 50 % à la signature du contrat opérationnel
- solde sur présentation du bilan de l'opération

Opération 3.2.2 : 1ère phase de l'aménagement du parc aux angéliques de la Bastide

Descriptif de l'action : Le territoire de la Bastide est en passe de devenir un espace central de l'agglomération en terme de mixité des fonctions. Dans ce contexte de forte évolution urbaine, la création d'un important parc sous la forme d'une large bande paysagère sur l'ensemble des berges de la rive droite (du pont de Bacalan Bastide au futur franchissement JJ Bosc) a été préfigurée dès la mise en place du PLU de la CUB.

La mise en œuvre progressive de ce parc va concerner d'ici 2010 les terrains compris entre la « petite Gironde » et la nouvelle station de pompage de la CUB. Elle concerne des terrains qui, jusqu'ici, étaient dédiés à des activités industrielles, de loisir et de restauration.

Séance du lundi 27 octobre 2008

La première phase du projet d'aménagement du parc des Angéliques consistera à :

- aménager des cheminements doux (enherbés, en bois, en grave),
- planter des arbres de haut jet et enherber les surfaces libres,
- installer une pépinière pour les arbres qui seront plantés lors des phases ultérieures de l'aménagement,
- mettre en place une station d'observation avec le jardin botanique de Bordeaux pour le suivi de la végétation sur un site ayant précédemment abrité une station service,
- installer une station de pompage dans la Garonne pour l'arrosage du site
- gérer le parc de façon durable et exemplaire.

Le montant des travaux est de 1 068 901,60 € HT.

Section : investissement

Financement de l'action : Cette opération est financée conformément à la délibération du Conseil Général n°04.0004 CG du 15 décembre 2003.

Plan de financement prévisionnel :

Coût H.T	Commune	CUB	Europe	Conseil Régional	Conseil Général
1 068 901,60 €	386 311,12 €	76 225 €	320 670,48 €	177 053 €	108 642 €

Pièces justificatives à produire au service instructeur et échéances de versement :

- 10% à la signature du présent contrat
- 40 % à la signature de l'ordre de service
- Le solde sur présentation par la collectivité au CG de bilans techniques et financiers des opérations. La commune devra fournir tous les éléments permettant au service ordonnateur du CG lors du mandatement d'attester auprès de la pairie départementale de la réception des pièces suivantes : état des dépenses acquittées certifié conforme par le comptable public ; état d'avancement des travaux ; attestation d'achèvement des travaux sans réserve.

Clauses particulières : Le maître d'ouvrage s'engage à informer le Conseil Général de tout retard dans la réalisation de l'opération. Le Conseil Général doit être associé au comité de pilotage au moins une fois pendant la durée des travaux.

Opération 3.2.2 : Mise en place de matériels hydroéconomes sur un panel de bâtiments municipaux (pour mémoire)

Descriptif de l'action : Réalisation d'un projet pilote pour l'économie d'eau sur un panel de bâtiments municipaux (une soixantaine), afin de lutter contre la surexploitation des nappes d'eau souterraines. Objectif de réduction de 25 % de la consommation en eau des bâtiments équipés en matériels hydroéconomes pour développer ensuite le concept à tout le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil général pourra cofinancer cette action dans le cadre du contrat opérationnel 2009, selon les règles d'éligibilité en vigueur.

ARTICLE 3 : Prorogation de subvention accordée au titre du cdd 2005

La durée de la subvention accordée pour l'opération 2.2.1 : gymnase des Chartrons, inscrite dans le Contrat Opérationnel 2005, signé le 22 décembre 2005, est prolongée jusqu'au 3 novembre 2009 en attente des factures acquittées.

ARTICLE 4 – signature du contrat

Le Contrat Opérationnel fait l'objet d'une signature officielle en présence du Président du Conseil Général et le maire de la Commune.

La signature officielle du Contrat Opérationnel doit être l'occasion de présenter aux opérateurs et partenaires de la Commune l'ensemble des actions menées dans l'année et soutenues par le Conseil Général.

ARTICLE 5 – Durée du contrat et validité des subventions et/ou participations

Sauf indications contraires notées à l'article 2 du présent contrat, la durée de validité des subventions est, à compter de la date de la Commission Permanente, de :

2 ans pour les opérations subventionnées sur la section de fonctionnement,
3 ans pour les opérations subventionnées sur la section investissement.

Toutefois, chacune des opérations, subventionnées sur la section investissement du présent contrat, devra avoir reçu un commencement de réalisation dans un délai de 18 mois, à compter de la date de la Commission Permanente.

La durée de validité du présent contrat correspond à celle des subventions qui y sont inscrites.

ARTICLE 6 – Modalités de mandatement des subventions

Dès la signature du présent contrat, 10 % au moins des différentes subventions départementales énoncées dans le présent contrat sera mandaté au maître d'ouvrage par les différents services concernés, sauf indication de modalités de versement différentes prévues expressément à l'article 2.

Les versements suivants (acompte et/ou solde) interviendront, après réception des pièces justificatives énoncées à l'article 2, sur présentation d'un certificat de paiement établi par le service concerné.

Pour les opérations d'investissement concernées par l'application des cibles d'éco-conditionnalité, le versement du solde s'effectuera sur présentation d'un certificat de parfait achèvement de travaux et de conformité aux critères de développement durable signé par le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre.

Le montant définitif de chaque subvention sera calculé conformément aux règlements spécifiques indiqués dans le financement de l'action à l'article 2, dans le respect de la part d'autofinancement de 20%.

Il ne sera pas réévalué si le coût définitif de l'opération est supérieur à celui prévu dans la délibération de la Commission Permanente, ou en cas de défaillance de l'un ou l'autre des co-financeurs.

ARTICLE 7 – Clause de publicité

Le maître d'ouvrage s'engage à mentionner la participation du Conseil Général à la réalisation des projets décrits dans le présent contrat, qu'il s'agisse d'études, de travaux, de manifestations ou d'actions de fonctionnement. Il devra être en mesure de fournir la preuve que cette clause a bien été exécutée.

Fait en deux exemplaires,

A Bordeaux, le

Le Maire de la Commune de BORDEAUX,

Le Président du Conseil Général,

Alain JUPPE

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du canton de
CARBON-BLANC

M. LE MAIRE. -

Vous connaissez ce contrat que nous avons signé en août 2005 avec le Conseil Général de la Gironde. Il est décliné chaque année par un contrat opérationnel qui fixe la liste des opérations menées par la Ville et subventionnées par le Conseil Général.

Vous en avez la liste dans le dossier qui vous a été remis. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses liées à l'accueil de la petite enfance. Un bon nombre d'opérations de faible importance chacune mais dont le total est significatif.

Il y a également un équipement en terrain synthétique des antennes sportives du Lac.

Une subvention à l'achèvement du parc sportif des berges.

Une subvention à l'aménagement du 4^{ème} étage de la Bourse du Travail.

Une subvention à la réhabilitation des jardins familiaux du Lac.

Une subvention à l'aménagement du parc aux angéliques,

Et enfin une subvention au titre de l'accompagnement social global des bénéficiaires du RMI.

Au total l'ensemble des dépenses engagées par la Ville se monte à environ 8,5 ME. Sur ce total, le taux de subventionnement du Conseil Général est un peu inférieur à 11%.

Sans aucun esprit de polémique je voudrais néanmoins souligner un point un peu préoccupant. Le taux de subvention au titre de l'accompagnement social global des bénéficiaires du RMI dépasse à peine 30%.

Vous savez que le RMI est de la responsabilité du Conseil Général, mais que l'instruction des dossiers et l'accompagnement social des bénéficiaires est assuré, dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général, par la Ville et plus précisément par le CCAS.

Il serait tout à fait normal que le Conseil Général assume cette dépense. Nous avons accepté d'en prendre à peu près la moitié, mais nous en sommes aujourd'hui à 70%. Cette situation n'est pas satisfaisante. Il y a là, à l'évidence, un transfert de charge au détriment de la Ville.

Peut-être Mme FAYET et M. Yohann DAVID pourraient-ils compléter sur ce point mon propos.

Mme FAYET

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, vous avez très bien positionné les choses. Il y a beaucoup de bonnes choses dans ce contrat développement durable. Sur le RMI c'est un peu moins favorable.

La loi de décentralisation de fin 2003 donne la pleine et entière compétence au Conseil Général pour le suivi des bénéficiaires du RMI. Le Centre Communal d'Action Sociale suivait jusqu'à présent à peu près 4000 bénéficiaires du RMI chaque année ; aujourd'hui c'est un peu moins puisque le nombre des bénéficiaires du RMI a baissé sur Bordeaux, et on s'en réjouit.

Dans le cadre de l'Union Départementale des CCAS on avait passé une convention globale entre l'Union Départementale des CCAS et le Conseil Général portant accord sur un partage de ces frais d'accompagnement de suivi social à peu près à 50 / 50. Des modalités de calcul aujourd'hui nous font reculer à 30%. Je crois que c'est vraiment dommage. Et je pense que ce n'est pas conforme à la loi et aux obligations du Conseil Général vis-à-vis de ce public.

Je souhaite qu'en 2009 on puisse redresser la barre.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID.

M. YOHANN DAVID. -

Monsieur le Maire, comme tout a été dit je me permettrai d'aborder un autre sujet dans ce cadre-là, c'est-à-dire l'économie sociale et solidaire.

A partir du mois de novembre on entre dans le mois de l'économie sociale et solidaire. La Ville de Bordeaux s'y inscrivant, différentes opérations vont être montées avec le CRES qui est l'organisateur.

Je voulais simplement mettre cela en exergue pour un point positif, Mme FAYET et vous-même ayant bien parlé du sujet précédemment.

Dès le 4 il y aura une réunion à la CUB.

Concernant la Ville de Bordeaux nous avons décidé de mettre en valeur et de promouvoir des associations actives sur l'économie sociale et solidaire – elle sont très nombreuses et concernent plusieurs milliers d'emplois sur Bordeaux - avec un temps fort qui vous tient à cœur, partagé également par le développement durable, dont le thème est le suivant :

« Consommer autrement durablement »,

Notamment le lundi 17 novembre sera une journée à vélo où nous ferons le tour des associations.

Par exemple le matin nous ferons la visite du chantier d'insertion par l'association Inernet à la gare.

L'après-midi nous nous retrouverons à la Marmite.

Puis nous allons faire un tour pour mettre en valeur la Caisse de développement social, une épicerie solidaire, l'association Remue-ménage, la pépinière d'entreprises et finir par une association de vente de vêtements Amos.

D'autres dates sont prévues. Une action, mais là qui est commune aux différents partenaires, très élargie, avec le relais qui s'est implanté sur Bordeaux. Une table ronde dans le cadre du colloque Développement Durable un peu spécifique le 22.

Et fin novembre la réunion de l'ensemble des acteurs à la mairie pour mettre en valeur leur travail, avec un volet sur l'insertion spécifiquement. La Ville s'y inscrit.

Bien évidemment ces actions seront relayées, ouvertes aux élus et à tous les habitants pour soutenir ce secteur.

M. LE MAIRE. -

Sur ce premier dossier y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. RESPAUD ;

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, en préambule et hors sujet, vous me permettrez d'intervenir d'abord à titre personnel.

Je voudrais remercier tous les collègues qui se sont enquis de ma santé et m'ont apporté un certain réconfort au moment où ma santé était au plus mal.

Je tenais à le dire et à les remercier publiquement.

Pour en venir à la délibération qui nous est soumise j'ai trois remarques à faire.

La première c'est qu'il s'agit bien d'un contrat de développement durable. Dans la notion de développement durable il y a le respect de l'environnement, et dans ce respect de l'environnement il y a une dimension économique et une dimension sociale.

J'insiste sur ce dernier élément car le Département a en charge en grande partie et prioritairement dans le cadre de ses compétences l'action sociale sous toutes ses formes. Il est donc normal que dans les contrats de développement durable, à Bordeaux, comme dans les autres communautés de communes, il favorise ce développement social.

Les actions en faveur des publics prioritaires bordelais pour leur permettre de mieux vivre en ville, l'accès aux pratiques sportives et culturelles, faire vivre le patrimoine, renforcer la qualité de vie, ce sont aussi des objectifs de développement durable.

L'autre point que je voulais signaler c'est qu'un contrat c'est un tout. Là nous avons 16 opérations qui représentent une somme de 8,5 ME pour l'ensemble, avec une participation du Conseil Général, vous l'avez dit, de 916.000 euros, soit 10,78% de l'investissement et du fonctionnement. C'est cela qui constitue le contenu du contrat.

Monsieur le Maire, vous avez fait une moue tout à l'heure en présentant cette délibération, mais 10,78% c'est quand même important, Et il y a d'autres collectivités, il y a l'Etat et d'autres organismes qui peuvent intervenir.

Mais c'est vrai qu'en fonction du règlement d'intervention financière du Conseil Général, notamment des plafonds qui sont fixés par l'assemblée plénière du Conseil Général pour l'ensemble du département et pas simplement pour Bordeaux, ce chiffre de 10,78% est uniforme, mais il peut aller d'un chiffre minime parce qu'il y a des plafonds minimes sur certaines opérations, jusqu'à 30% pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RMI. Je vais y revenir.

Vous n'avez pas cité les 22% pour la mini-structure d'accueil Georges V, ce qui est quand même extrêmement important.

Mais sur l'ensemble du contrat, 10,78% ce n'est pas négligeable. Ça permet de participer au développement social de la Ville de Bordeaux.

C'est vrai, Monsieur le Maire, puisque vous nous avez fait des compliments tout à l'heure, que les railleries sur l'une ou l'autre des actions où le Conseil Général peut avoir une participation minime, 1 ou 2%, ne sont pas bienvenues.

Cela a été le cas pour Chantecler la semaine dernière lors de l'inauguration des nouveaux locaux. Il n'est pas admissible que d'une part en enlevant l'action de son contexte vous souligniez la faiblesse du financement du Conseil Général, et que d'autre part vous refusiez de donner la parole au représentant du Président du Conseil Général présent sur les lieux.

Si vous crachez dans la soupe il ne faudra pas vous étonner que la soupe soit moins importante la prochaine fois.

Je ne vous encourage pas, Monsieur le Maire, à aller dans cette voie. Il y a des règles d'intervention du Conseil Général. Elles sont respectées. Et les Conseillers Généraux ici présents peuvent demander plus. Je crois qu'ils sont consultés préalablement.

Donc je souhaite que dorénavant vous considériez l'ensemble des opérations qui font partie du contrat.

J'en arrive à ce que vous avez dit sur la participation à l'insertion de la Ville de Bordeaux, et donc à la participation à l'insertion du Conseil Général.

Vous avez parfaitement raison, l'insertion est de la compétence du Conseil Général. Il y a eu - ça existe depuis longtemps sur la Ville de Bordeaux - un partage des tâches entre le Conseil Général et la Ville de Bordeaux, ce qui ne veut pas dire que nous ne nous préoccupions pas du RMI.

Dans toutes nos MDSI, il y a en a 8 sur Bordeaux, nous recevons les allocataires du RMI. Nous travaillons. Nous avons l'AGI qui est sur l'ensemble de la Ville de Bordeaux, et donc nous recevons la plus grande partie des bénéficiaires du RMI. C'est vrai que le CCAS en reçoit également par accord avec le Conseil Général.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ça, d'ailleurs j'en ferai part au Président du Conseil Général, je pense qu'il faudra qu'on prenne en charge la totalité, qu'on mette plus de personnes dans nos MDSI pour s'en occuper.

Ça ne va peut-être pas se faire du jour au lendemain parce que c'est difficile, mais je crois que là il y a une interrogation dont je ferai part au Président du Conseil Général pour qu'à l'avenir, puisqu'on a un plan sur la rénovation de toutes nos MDSI et leur agrandissement, la prise en charge des allocataires du RMI soit prise en plus grande partie par le Département. Voilà.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Par souci de discrétion je ne vous avais pas souhaité une bonne fin de convalescence, ce que nous avons fait les uns et les autres de façon plus directe et plus discrète, mais je suis très heureux de vous accueillir à nouveau dans notre Conseil et de voir que vous avez retrouvé toute votre combativité.

M. RESPAUD. -

Pas encore, Monsieur le Maire, mais ça va venir.

M. LE MAIRE. -

Donc je suis rassuré sur votre santé. Je m'en réjouis.

On ne va pas polémiquer là-dessus parce qu'on est très content de signer ce contrat et on remercie chaleureusement le Conseil Général.

Je voudrais quand même vous faire remarquer que sa participation était de 1.077.000 euros en 2005 et qu'elle est de 916.000 euros en 2007. Ce n'est pas à la hausse, c'est le moins qu'on puisse dire.

Deuxièmement vous nous dites qu'il y a des règles de subventionnement. Certes, mais elles ne sont pas toujours appliquées avec la générosité que nous pourrions attendre.

Je pense par exemple à ce qui concerne le parc aux angéliques. Le règlement du Conseil Général prévoit une intervention au titre des espaces naturels de 20%. Nous sommes à sensiblement moins... On est à 10%. Donc on n'a pas été au plafond.

C'est vrai que de temps en temps la participation du Conseil Général ressemble à une carte de visite.

Je n'avais pas observé que M. ROUVEYRE ait souhaité intervenir lors de l'inauguration de l'espace Lagrange. S'il avait levé le doigt, naturellement les organisateurs lui auraient donné tout de suite la parole pour un temps proportionnel à la participation du Département. La Ville avait mis 1.200.000 dans cette opération et le Département 85.000. Donc il faudra qu'on calcule le prorata temporis, si je puis dire.

Nous avons aussi demandé au Conseil Général de nous aider à réhabiliter les bétons du stade Chaban-Delmas, ce qu'il avait fait il y a quelques années au moment de la Coupe du Monde de Foot en 1998, si je me souviens bien. Cette fois-ci c'est 0 euro, 0 cent.

Donc je le répète, nous sommes très contents, nous remercions chaleureusement. Je serai très heureux de signer cette convention avec le Président du Conseil Général, mais il n'y a pas quand même à pavoiser.

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Très rapidement Monsieur le Maire, pour répondre à votre première question. J'ai bien sollicité de prendre la parole, au moins pour souligner, même si ça devait prendre deux minutes, la participation du Conseil Général.

Je voudrais revenir sur ce contrat du développement durable, contrat opérationnel, en soulignant qu'il est totalement facultatif. Vous nous parlez de ces sommes comme si elles étaient un dû du Conseil Général, Conseil Général sur lequel vous ne cessez de taper, et pour autant il joue quand même, à mon avis, le jeu.

Vous parlez de diminution de sa subvention. J'observerai simplement que le Conseil Général, contrairement à la Mairie de Bordeaux, n'a pas augmenté ses taux d'imposition, ce qui explique que ses marges de manœuvre sont un peu plus réduites...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Concernant la question du RMI, Mme FAYET, je vous trouve un tout petit peu de mauvaise foi, parce que vous savez très bien qu'il y a d'autres partenariats entre le Conseil Général et la Mairie de Bordeaux, notamment par le CCAS.

Moi je suis désolé, j'ai eu l'occasion de le dire récemment en tant que Président de la commission du fonds d'aide aux jeunes en difficulté qui se réunit deux fois par mois au CCAS, de voir que le Conseil Général doit s'occuper d'une partie de la jeunesse bordelaise quand la Mairie de Bordeaux ne fait strictement rien, alors que d'autres communes sont beaucoup plus volontaristes.

Je pense notamment au critère assez unique, à mon avis, des conditions de résidence. Vous avez fixé 3 mois de résidence pour aider un jeune qui se retrouve en situation extrêmement difficile, ce que d'autres mairies ne font pas. Et qui vient aider à ce moment-là, quand d'autres mairies, elles, aident ? C'est le Conseil Général.

Il n'y a pas que la question du RMI. Il y a un certain nombre de questions qui font que jusque-là moi je trouve qu'on ne travaille pas trop mal. Je pense que quand des dossiers de la Mission Locale ou d'ailleurs interviennent, le Conseil Général va au-delà de ses compétences, notamment sur la formation et sur pas mal de dossiers, et que personne ne s'en est plaint jusqu'ici.

Je regrette simplement qu'on profite du Conseil Municipal comme une arène politique pour régler des comptes qui, somme toute, sont à mon avis assez inefficaces par rapport à l'ampleur du travail qui nous reste encore à accomplir.

M. LE MAIRE. -

On ne règle aucun compte, on dit simplement des vérités. La vérité c'est que la participation du Conseil Général baisse, c'est que s'agissant du RMI on est à 30%. Ce sont des faits.

Quant à nous dire que la progression des taux des impôts locaux départementaux est plus faible que celle des impôts municipaux... là vous avez sollicité une franche rigolade de la part de vos collègues.

Je ne sais pas comment il faut interpréter tout ça, M. ROUVEYRE. Est-ce que c'est vraiment une perte d'attention momentanée ? Est-ce que c'est une provocation pure et simple ? Est-ce que c'est une ignorance abyssale ? Je ne peux pas le croire. Vous savez très bien quelle est la réalité et combien les courbes là-dessus sont éloquentes.

S'agissant de la jeunesse on fait plein de choses. Mme FAYET va nous expliquer que la Ville n'est pas en retrait, ne serait-ce que grâce à sa Mission Locale qui est particulièrement active et qui traite chaque année le cas de plus de 2000 jeunes.

MME FAYET. -

Je voulais juste dire, comme vous le rappeliez à l'instant, Monsieur le Maire, que dans le contrat du développement durable, certes une partie des interventions sont de l'ordre du facultatif, sauf le RMI. Le RMI c'est la loi. Le Conseil Général est seul compétent, seul chef de file. Idem pour le fonds d'aide aux jeunes. Donc ce n'est pas de l'ordre du facultatif. C'est de l'ordre de l'obligatoire.

Les communes veulent bien participer, et la Ville de Bordeaux n'est pas la seule, à cette instruction et au suivi social du RMI, mais il faut que ce soit dans des proportions décentes.

Quant au fonds d'aide aux jeunes, à ma connaissance, sous réserve de vérification, la Ville de Bordeaux est la seule commune de Gironde à contribuer au fonds d'aide aux jeunes à hauteur de 20%, ce que les autres communes ne font pas puisque le fonds est départemental – On va revoir les chiffres –

Là aussi, on est dans une compétence obligatoire. C'est l'Etat qui a transféré au Conseil Général avec les ressources qui vont avec.

Donc ne mélangeons pas les compétences obligatoires de par la loi et ce qui est d'ordre facultatif.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID, brièvement.

M. YOHANN DAVID. -

Je ne peux que m'insurger contre les propos comme quoi la Ville de Bordeaux ne ferait rien. Moi je n'entre pas dans le débat de mettre en valeur tel ou tel. Je remarque juste

qu'au Conseil Municipal on a l'impression d'être directement en présence du Conseil Général. Je pense que c'est une mauvaise chose.

Sur la Mission Locale, la Ville donne, tant avec l'immeuble que directement, 478.000 euros. Le Conseil Général en donne 93.000.

Alors quand on défend le Conseil Général en disant : « Que fait la Ville ? Elle ne fait rien pour les jeunes », je crois qu'il faut savoir proportion garder, sachant qu'on est bien dans des missions spécifiques et qu'il y a forcément des endroits où l'un va donner plus que l'autre.

Donc on ne peut pas dire, c'est un mensonge pur et simple, que la Ville ne fait rien pour ces jeunes.

M. LE MAIRE. -

D'ailleurs personne ne l'a cru.

Qui est contre ce contrat, dont je me suis réjoui, je le signale au passage ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE